



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 4 AOÛT 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi quatre août deux mille quatorze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évêquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Était également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 34, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

14-08-110

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- a) Travaux de fossé – Montée Thomas
- b) Travaux d'empierrement – Quai public
- c) Travaux de construction d'une toilette pour handicapés – Salle communautaire
- d) Forum régional sur la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides – Inscription de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

14-08-111

**POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2014**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 7 juillet 2014 soit approuvé.

14-08-112

**POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES**

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1400201 à D1400235, totalisant 14 507,57 \$ et portant sur la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2014;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1400307 à CP1400373, totalisant 94 409,92 \$ et portant sur la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2014;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

14-08-113

**POINT 6
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- UMQ – Renouvellement du fonds de la taxe sur l'essence
- Remerciements – Épandage de calcium
- Demande d'appui – Municipalité de La Macaza – Augmentation des redevances pour le transport forestier sur les chemins municipaux

14-08-114

**POINT 6.1
DEMANDE D'APPUI – AUGMENTATION DES REDEVANCES POUR LE
TRANSPORT FORESTIER SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE par sa résolution 2014.06.124, la Municipalité de La Macaza demandait au ministère des Transports de revoir à la hausse, les redevances pour le transport forestier sur les chemins municipaux, quelque soit le nombre de transports;

ATTENDU QUE du transport forestier se fera sur le territoire des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE les redevances au ministère des Transports du Québec (MTQ) ne sont accordées qu'après que 1000 voyages de camions soient faits par un même chemin;

ATTENDU les dommages occasionnés à nos chemins municipaux par ces camions;

ATTENDU l'aide financière accordée de 832 \$ du kilomètre, quelques soit le nombre de transports si ce nombre est supérieur à 1000, est nettement insuffisant quand on sait combien il en coûte pour la réfection d'un chemin;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie la Municipalité de La Macaza dans sa démarche auprès du ministère des Transports du Québec afin de revoir à la hausse, les redevances pour les chemins municipaux et ce quelques soit le nombre de transports réalisé sur lesdits chemins.

La présente résolution soit transmise à monsieur Robert Poëti, ministre des Transports et aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

POINT 7 PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens, quatre (4), étaient présents.

- ❖ Monsieur Serge Robitaille demande au conseil d'intervenir auprès du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec concernant les camions qui font l'utilisation des freins Jacob sur le territoire de la Municipalité.
- ❖ Monsieur Guy Bondu demande s'il y a une réglementation concernant une propriété abandonnée sur la rue Principale.

POINT 8 DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL DES REVENUS ET DÉPENSES – EXERCICE FINANCIER 2014

Le conseil prend acte du rapport semestriel des revenus et des dépenses déposé par madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour l'exercice financier 2014 conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*.

POINT 9 APPUI – RÈGLEMENT SUR LE SYSTÈME D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Ce point est rejeté puisque la Municipalité par sa résolution 14-07-101 appuyait les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle dans la demande au MAMOT de revoir la *Loi sur la fiscalité municipale*.

14-08-115

POINT 10 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a reçu une demande d'aide financière du Service de garde de l'école Sacré-Cœur au montant de 1 950 \$;

ATTENDU QUE ce service est indispensable à notre petite communauté;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel contribue, mensuellement, au manque à gagner du service de garde de l'école Sacré-Cœur sur présentation des feuilles de présence, et ce jusqu'à un montant maximum de 1 950 \$ pour l'année scolaire 2014-2015.

14-08-116

**POINT 11
CONFIRMATION D'EMBAUCHE - SECRÉTAIRE**

ATTENDU QUE la période d'essai de madame Diane Lavoie-Lareau, au poste de « secrétaire » a pris fin le 3 août dernier;

ATTENDU QUE pendant la période d'essai madame Lavoie-Lareau a été absente pendant 6 semaines;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Madame Diane Lavoie-Lareau soit confirmée dans son poste de « secrétaire » et ce en date du 15 septembre 2014 et aux conditions prévues à l'entente d'embauche dûment signée le 3 février dernier.

14-08-117

POINT 12 – VARIA – PAROLE AU CONSEIL

A) TRAVAUX DE FOSSE DE DRAINAGE – MONTÉE THOMAS – PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire faire des travaux de fossé de drainage sur la montée Thomas;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont en bordure du lot 25-P – Rang 1 – Canton Moreau, appartenant à monsieur Mario Lauzon;

ATTENDU QUE le propriétaire consent à ce que lesdits travaux soient faits en parti sur son terrain, afin d'assurer une meilleure protection contre l'érosion des fondations de la montée Thomas, tel que décrit au protocole d'entente;

ATTENDU QUE le propriétaire désire, par la suite, procéder à des travaux de drainage de son lot suite aux travaux de fossé;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à la majorité du conseil que :

1. La Municipalité procède aux travaux de construction d'un fossé de drainage, sur une longueur approximative de 350 mètres sur la montée Thomas en bordure du lot 25-P – Rang 1 – Canton Moreau.
2. Les travaux soient effectués par Transport Yan Lévesque et fils, pour un tarif horaire de 150 \$ / heure.
3. La Municipalité de Mont-Saint-Michel approuve le protocole d'entente à intervenir avec le propriétaire, monsieur Michel Lauzon, concernant lesdits travaux.
4. Le maire et la directrice générale soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la Municipalité.

14-08-118

POINT 12

B) TRAVAUX D'EMPIERREMENT – QUAI MUNICIPAL – LAC GRAVEL

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'empierrement au quai municipal;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité procède à des travaux d'empierrement au quai municipal du Lac Gravel, au bout de la rampe de mise à l'eau, afin de permettre un meilleur accès aux plaisanciers.

Ces travaux d'entretien, seront réalisés sous la supervision de monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement, le tout selon les normes environnementales.

14-08-119

POINT 12

C) CONSTRUCTION D'UNE TOILETTE POUR HANDICAPÉS – SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE par sa résolution 14-05-83 la Municipalité de Mont-Saint-Michel a fait une demande de subvention dans le cadre du « Programme de développement économique Canada – Initiative d'investissement local » pour la construction d'une toilette pour handicapé;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas reçu de réponse favorable à cette demande;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise les travaux de construction d'une toilette pour handicapé à la Salle communautaire selon les normes et que cette dépense soit imputée à même le fonds d'immobilisations 2014.

La Municipalité procède à l'engagement de ressources pour effectuer la construction à un tarif horaire de 30 \$ / heure.

14-08-120

POINT 12

D) FORUM 2014 – REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS POUR LA PROTECTION DES LACS ET COURS D'EAU DES HAUTES-LAURENTIDES

ATTENDU QUE le Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL) tiendra son Forum 2014 à Lac-Saguay le 16 août prochain;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- La Municipalité délègue monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement pour assister au Forum 2014 du Regroupement des associations pour la protection des lacs et des cours d'eau des Hautes-Laurentides, qui se tiendra le samedi 16 août 2014, à Lac-Saguay.
- 2.- La Municipalité défraye les frais de déplacement et les dépenses inhérentes, sur présentation des pièces justificatives.

14-08-121

POINT 13
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale